
Adresse du conseil général de la commune de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Chambéry (Mont-Blanc), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 499-500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0499_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

la Convention comme le centre unique de notre gouvernement.

Grâces à votre énergie, la terreur qui comprimait le patriotisme a disparu, elle a cédé sa place à une justice sévère qui ne fera palir d'effroy que les conspirateurs, les intriguans, les traîtres, les aristocrates et les malveillans et qui sera l'égide salutaire des patriotes ; la vérité percera d'un bout de la république à l'autre, et nous ne craignons plus cette inquisition dictatoriale que d'un seul mot vous avez anéanti ; votre adresse aux français nous en est un sur garant, union, fraternité et amitié aux républicains, guerre à mort aux tyrans, aux conspirateurs et à tous leurs vils suppôts, voilà citoyens représentans notre devise chérie.

Restez à votre poste, écrasez la tête des monstres qui voudroient voir l'anéantissement de la république, la destruction de la liberté et de l'égalité et qui tenteroient de faire revivre le despotisme et tous ses abus.

Vive la Convention nationale ; périssent les tyrans et les traîtres.

Salut et fraternité.

Suivent 18 signatures d'officiers municipaux et de notables.

p'

[Les membres de la société populaire d'Aigueperse à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (45)

Liberté, Égalité, Mort au tyrans.

Citoyens Représentans

En vain les intriguans, les factieux de tous genres, s'efforcent-ils de prolonger les orages de la révolution pour satisfaire leurs passions criminelles, leurs efforts seront désormais impuissans : vous avez tracé d'une main assurée les bornes de cette révolution qu'assure le bonheur et l'indépendance d'une grande nation.

Votre déclaration solemnelle aux français des intentions qui vous animent, en fixant l'opinion publique sur des principes invariables, va faire disparaître ces germes de divisions intestines qui sembloient menacer la tranquillité publique.

La justice ne sera plus un vain mot dans la bouche du scélérat hypocrite ; déjà la France a peine dégagée de ce système de terreur qui avoit jetté l'alarme et l'effroi dans le cœur de tous les amis de la liberté commence à ressentir son influence salutaire.

Représentans fidèles, vous avez juré de maintenir jusques à la paix le gouvernement révolutionnaire par une sévérité nécessaire, mais impartiale et réfléchie ; vous avez juré de n'abandonner le gouvernail que lorsque le vaisseau sera arrivé au port, par là vous avez rassuré tous les esprits, vous avez répondu au voeu

unanime de tous les français, nous vous renouvelons de notre côté ce serment si cher à nos cœurs et que nous ne nous lasserons jamais de répéter, nous jurons de demeurer invariablement attaché à la liberté, à l'égalité, à l'unité et à l'indivisibilité de la République, de ne reconnoître jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, d'autre guide que la loi, d'autres principes enfin que ceux que vous avez si sagement proclamés.

Suivent 54 signatures.

q'

[Cassanyès, représentant du peuple, au président de la Convention nationale, Chambéry, le 29 vendémiaire an III] (46)

Citoyen président

Je te fais passer l'adresse du conseil général de la commune de Chambéry, qu'il m'a prié de faire parvenir à la Convention nationale, je puis assurer que c'est le voeu du peuple de cette commune et qu'il étoit beau de le voir dans l'enthousiasme lors de la lecture de l'adresse de la Convention au Peuple français.

Salut et fraternité.

CASSANYÈS.

[Le conseil général de la commune de Chambéry à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (47)

Représentans,

Le conseil général de la commune de Chambéry avoit fait une première lecture de l'adresse au peuple français décrétée dans votre séance du 18 ; lorsqu'un très grand nombre de citoyens, se pressant dans les tribunes, en a demandé une seconde.

Nous ne savons pas vous exprimer, représentans, de combien d'applaudissemens, elle a été couverte ; de ces applaudissemens spontanés, vifs et serrés qui se produisent tout à coup dans les grands mouvemens du cœur, dans les douces affections de l'âme, dans la fermeté et l'énergie des principes républicains. Représentans, vous vouliez la justice en action ; la probité, la vertu. En effets, vous vouliez maintenir en le régularisant le gouvernement qui a sauvé la République. Ce sont les vœux des habitans de cette commune mais comme vous l'avez promis, restez à votre poste, pour consommer le grand oeuvre que vous avez commencé, pour abattre sans retour, toute espèce de tyrannie, pour assurer sur les ennemis de l'intérieur, comme sur ceux de l'extérieur, le triomphe de l'égalité et de la liberté.

(45) C 325, pl. 1412, p. 9.

(46) C 323, pl. 1377, p. 8.

(47) C 323, pl. 1377, p. 9.

Alors une grande nation vous décernera les récompenses qui sont dues à ceux qui ont bien servi la patrie; vous vivrez dans son estime et dans les bénédictions des générations qui doivent nous succéder; et l'univers contempera vos travaux dans la gloire d'une grande et vraie République. Les français ralliés à leurs représentants, ne reconnoissant d'autre centre que la Convention; la Convention et le peuple ne faisant qu'un : dès lors tous les efforts des méchants, des traîtres, des conspirateurs, des tyrans de toute espèce, des despotes coalisés seront nuls. Voilà d'un côté, notre espoir et de l'autre les principes que nous jurons, sans que la mort même puisse nous en séparer.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Le conseil général de la commune de Chamberi.

Suivent 19 signatures dont celle de l'agent national.

r'

[*La société républicaine de la commune de Périers et les membres composant le tribunal du district de Carentan, séant au même lieu, à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (48)

Liberté, égalité.

Représentans,

De tous les points de la République, les âmes vertueuses ont tressailli et les chants de la victoire ont célébré le triomphe de la Convention nationale dans les journées immortelles des 9 et 10 thermidor, que les frémissemens du crime n'étonnent pas votre courage : dépositaires de la puissance du peuple, environnés de sa confiance, armés de toute sa force, qui oseroit vous résister! frappez, frappez les sectateurs du monstre que vous avez exterminé; la liberté comprimée si longtemps sous le joug le plus infâme, l'humanité si cruellement outragée, la justice et la vertu profanées appellent la vengeance. Les autels de la superstition furent longtemps l'azile inviolable du crime : Mais l'autel de la patrie... si des sacrilèges osoient l'embrasser, si les barbares qui ont creusé les fleuves de sang qui ont inondé la France y cherchoient l'impunité!... Législateurs! le peuple a les yeux sur vous, et vous juge, il vous croit dignes de le sauver.

Quant à nous, étrangers à toutes les factions, a tous les partis; notre point de ralliement a toujours été et sera toujours *la Convention nationale*; nous désirons la continuation d'un *Gouvernement Revolutionnaire*; parceque dans les momens de crise, il faut *à la justice* un mouvement accéléré. Nous ne vous dirons pas de conserver les sociétés populaires; jamais vous

ne voulûtes les supprimer; mais rappelez les si elles s'en écartent, aux principes de leur institution, nous avons reconnu dans votre adresse au peuple, les maximes que l'amour de la patrie avoit gravés dans nos coeurs; nous applaudissons à votre prudence, à votre fermeté et nous sommes debout, prêts à verser notre sang pour la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République et la *Convention nationale*.

Ce vingt huit vendémiaire troisième année de la République française une et indivisible.

Suivent 95 signatures.

s'

La société populaire de Vincennes, département de Paris, félicite la Convention sur son Adresse au peuple français, et dénonce ces adresses perfides qui inondent les sociétés populaires, et qui ne tendent qu'à égayer le peuple. « En vain ces adresses, dit la société de Vincennes, portent elles le nom des sociétés populaires, jadis célèbres par leurs lumières et leur patriotisme; elles ont l'empreinte du même cachet, celui du crime et de la fureur; elles paroissent fabriquées dans ces ateliers ténébreux où Robespierre et ses complices aiguisoient leurs poignards, et allumoient les brandons de la discorde. »

Cette société termine par inviter la Convention nationale à poursuivre sans relâche cette classe perfide qui ne prêche que le meurtre et le carnage, et semble toujours prête à s'abreuver de sang et de larmes des malheureux, et à frapper du glaive de la loi tout téméraire qui oseroit élever contre la représentation nationale une puissance rivale (49).

t'

La société populaire de Morgny, district d'Andelys, département de l'Eure, félicite la Convention nationale de l'attitude imposante qu'elle a prise depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, de l'énergie avec laquelle elle a anéanti le système de terreur qui a si longtemps comprimé les bons citoyens, et de la tendre sollicitude qu'elle montre journellement pour maintenir le règne de la justice et des vertus dans toute la République.

Ensuite, elle jure qu'elle n'a reconnu et ne reconnoitra jamais d'autre centre de gouvernement, ni d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et qu'elle sera toujours debout pour sa défense, qui est celle de la patrie.

Puis elle donne connoissance de divers arrêtés qu'elle a pris, et qui présentent des mesures propres à empêcher que des intrigans ne s'introduisent dans son sein. Quelques alarmistes, dit-elle, distribuent bien des pamphlets dans nos campagnes, et font courir le bruit que les sociétés vont être détruites, mais nous foulons

(48) C 325, pl. 1412, p. 5.

(49) *Bull.*, 17 brum. *Moniteur*, XXII, 457; *J. Fr.*, n° 774.